

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale

A.M. 06-10-2022

M.B. 23-12-2022

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de la Promotion sociale,

Vu le décret du 17 juillet 2002 définissant le Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale et ses conditions d'obtention, spécialement l'article 8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale, le tableau est remplacé par le tableau suivant :

Chambre compétente pour l'examen des dossiers des candidats en fonction dans une haute école		
Président	Le fonctionnaire général en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant, membre du personnel de rang 10 minimum	
	Effectif	Suppléant
Secrétaire	Madame Emilie OUVARD	Monsieur Johan FABRY
Organismes	Effectifs	Suppléants
WBE	Madame Martine OPPLIGER	Madame Valérie HOFMANS
CPEONS	Madame Dominique DUPONT	Monsieur Ahmed MEKSEM
SEGEC	Madame Anne GIACOMELLI	Monsieur Bertrand MONVILLE
FELSI	/	Mme Valérie LEONET

CGSP	Monsieur Etienne SCHAFFER	Madame Silvia SZPES
CSC	Madame Valérie DUMONT	Madame Catherine DEKERCKHEER
SLFP	Madame Arlette VANWINKEL	Ahmed MEKSEM
Chambre compétente pour l'examen des dossiers des candidats en fonction dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale		
Président	Le fonctionnaire général en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant, membre du personnel de rang 10 minimum	
	Effectif	Suppléant
Secrétaire	Madame Emilie OUVRARD	Monsieur Johan FABRY
Organismes	Effectifs	Suppléants
WBE	Madame Michela SARRO	Madame Patricia PEIGNOIS
CPEONS	Madame Sandy DEMASY	Madame Stéphanie SERET
SEGEC	Madame Nathalie PONSART	Madame Julie VANLATHM
FELSI	/	Madame Audrey LERMINIAUX
CGSP	Monsieur Etienne SCHAFFER	Madame Silvia SZPES
CSC	Madame Valérie DUMONT	Madame Catherine DEKERCKHEER
SLFP	Madame Arlette VANWINKEL	/
APPEL	/	Madame Myriam DREESEN

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 20 septembre 2022.

Bruxelles, le 06 octobre 2022.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY